

Mention : Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie

RNCP23971 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	255
Code(s) ROME	I1102, I1304
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours-type : infrastructures ferroviaires : signalisation

L'objectif de la licence professionnelle est de certifier des futurs cadres (opérateurs, dirigeants de proximité, dirigeants d'unités de production) dans les secteurs de la maintenance et des travaux sur les infrastructures ferroviaires (voies ferrées, plates formes, télécommunications, énergie, signalisation, ...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le diplômé doit devenir à la fin de sa formation:

- un professionnel qui maîtrise les techniques permettant d'assurer l'exploitation et la maintenance des infrastructures ferroviaires en garantissant la sécurité des biens, des personnes transportées et du personnel, la régularité des circulations
- un technicien qui applique les réglementations,
- un organisateur qui maîtrise toutes les étapes de l'évolution des infrastructures dans l'ensemble de ses aspects,
- un décideur qui analyse les situations et intervient avec rapidité et efficacité,
- un gestionnaire performant et capable d'agir pour le bon déroulement des travaux réalisés en fonction des règles de l'économie,
- un homme de communication sachant faire circuler les informations quel que soit leur support et argumenter efficacement.

Il doit aussi avoir développé des qualités individuelles:

- autonomie,
- initiative, responsabilité et sens critique,
- rigueur dans la conduite de projet et la gestion,
- capacité à s'intégrer dans une équipe, à encadrer des équipes opérationnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le détenteur du diplôme pourra exercer dans les secteurs de la maintenance et des travaux sur les infrastructures ferroviaires (voies ferrées, plates formes, télécommunications, énergie, signalisation, ...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le détenteur du diplôme pourra avoir accès à un large éventail de métiers dont une liste non exhaustive est déclinée ci-dessous :

- Conducteur de travaux ferroviaire,
- Responsable d'équipes de techniciens de maintenance du réseau ferroviaire,
- Dirigeant de proximité,
- Chef d'unité opérationnelle de maintenance

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 335 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 276
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

IDEM

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23971/>